



reinette10270@gmail.com



5^{ÈME} ÉDITION DE LA FÊTE DE LA POMME

Courteranges

Dimanche

13 octobre 2024

L'ASSOCIATION
"LE VERGER
COURTERANGEAIS"

VENEZ AVEC VOTRE BOUTEILLE

Avec pour cette 5^{ème} édition, nos traditionnelles pressées de pommes et dégustation, concours du meilleur dessert à base de pommes, ses jeux pour les petits et les grands,

ARTISANS
EXPOSANTS
PRODUITS LOCAUX
et cette année

sa Fête Foraine



Caisse locale de la Vallée des Templiers

l'organisation se réserve le droit, sous réserve d'une météo peu clémente, d'annuler la manifestation



Verger
Conservatoire de
COURTERANGES



LE VERGER
COURTERANGEAIS

BULLETIN DE PARTICIPATION

au Concours

du « meilleur dessert aux pommes »

Règlement consultable sur le site internet

<https://mairie-courteranges.fr/le-verger-courterangeois/>

Nom Prénom :

Adresse :

Tél. / @mail :

Je soussigné(e) certifie :

1. avoir pris connaissance du règlement du concours au dos du document et y adhérer de façon pleine et entière;
2. l'exactitude des informations communiquées.

Fait à : Le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Retour possible par mail : reinette10270@gmail.com
ou dans la boîte aux lettres de la Mairie de
COURTERANGES avant le 12 octobre 2024.



L'association du verger courterangeois, dans le cadre de la 5ème édition de la fête de la pomme et de sa pressée annuelle, organise un concours gratuit du « meilleur dessert aux pommes » le dimanche 13 octobre 2024.

A travers vos talents de pâtissier, Faites-nous déguster votre dessert !

REGLEMENT CONCOURS GASTRONOMIE

ARTICLE 1 : concours de recette du meilleur dessert aux pommes aura lieu le dimanche 13 octobre 2024 à 15h30. Il est ouvert à toute personne non professionnelle dans le domaine des métiers de bouche et résidant dans la commune de Courteranges ou faisant parti de l'association et à jour dans ses cotisations.

Pour participer, l'inscription est obligatoire et gratuite.

ARTICLE 2 : Les candidats déposeront leur bulletin d'inscription avant 12 octobre 2024. 30 candidats maximum par ordre d'arrivée par mail : reinette10270@gmail.com ou dans la boîte aux lettres de la Mairie de COURTERANGES. Un tableau sera tenu par l'association prenant en compte l'ordre d'arrivée des candidatures.

ARTICLE 3 : Les candidats devront déposer les tartes aux pommes, ainsi que leur recette, impérativement le dimanche 13 octobre 2024 sur le stand du concours, sous le grand chapiteau au verger jusqu'à 15h00.

ARTICLE 4 : Le jury sera composé de 4 à 6 membres tirés au sort. Ces membres ni leur famille proche ne devront concourir. La dégustation débutera à 15 h 30 et les résultats seront annoncés à 16 h 30

ARTICLE 5 : Les tartes aux pommes doivent être réalisées de manière artisanale, la fabrication de la pâte est vivement conseillée. Tout ingrédient est accepté dans la mesure où la pomme reste dominante. Les candidats déposeront leur recette en même temps que leur tarte et 1 numéro leur sera attribué.

ARTICLE 6 : Les tartes aux pommes seront notées sur 500 points :

1. Présentation générale (100pts)
2. Goût et saveur (150 pts)
3. Originalité et créativité (150pts)
4. La présentation de la recette écrite et anonyme (100) sous forme de dessin, tableau, vidéo transmise sur le site, sous toute forme artistique ou non. Comme vous le

ARTICLE 7 : l'évaluation et le classement seront effectués en public et selon les grilles de cotation fournies par l'organisation.

ARTICLE 8 : les parts restantes seront vendues au profit de l'association.

ARTICLE 9 : les 3 premiers classés meilleurs desserts aux pommes recevront un prix.

ARTICLE 11 : Les données personnelles des participants recueillies à l'occasion de ce concours de recettes sont destinées à l'association du verger Courterangeois pour les besoins exclusifs du concours (prise en compte de la participation, détermination des gagnants et gestion des dotations) et sont obligatoires pour l'attribution de la dotation aux gagnants. A défaut de transmission de ces informations, les participants ne pourront par conséquent pas participer au concours de recettes, faute de possibilité d'identifier le ou les éventuels gagnants. Les données personnelles des participants ne seront en aucun cas utilisées à des fins de prospection commerciale. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de radiation des données personnelles les concernant en adressant un courrier électronique à l'adresse ci-après en justifiant de leur identité. Les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du concours de recettes seront réputées renoncer à leur participation. En acceptant le règlement, le candidat déclare accepter que l'association procède à titre gracieux, à l'enregistrement de son image et de ses propos. Toutefois l'image et les propos du candidat ne seront pas obligatoirement utilisés. La diffusion et l'exploitation de ces images, de ces propos et des documents pourront se faire par le biais du site Internet de la commune de Courteranges, presse, films, photothèque, publications, brochures accessibles sans aucune restriction d'accès et sans rémunération de la personne concernée.

ARTICLE 12 : L'association se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier totalement ou partiellement ou d'annuler le concours de recette du meilleur dessert aux pommes, en tous temps, et ce sans préavis, si des circonstances de force majeure l'y contraignent (notamment liées au climat) sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce chef et sans qu'une quelconque indemnité soit exigible par les participants. Dans la mesure du possible, ces changements éventuels dans l'organisation du concours de recette du meilleur dessert aux pommes feront l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés. La responsabilité de l'organisateur est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées.

ARTICLE 13 : En cas de contestation ou de réclamation relative au concours de recette meilleur dessert aux pommes et/ou règlement du concours de recette du meilleur dessert aux pommes, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l'organisateur au plus tard 1 mois après la clôture du concours de recette de dessert aux pommes.

Donnez vie à vos idées !